Deuxième édition

Le Parlement étudiant GUIDE DE l'enseignant

Guide de l'enseignant



www.assembly.ab.ca

→ Teachers' Corner

Le Bureau de l'Assemblée législative remercie sincèrement les personnes suivantes pour leur contribution à la préparation du présent guide.

Examen du contenu pédagogique

· Glenda Bristow

Coordonnatrice des programmes, Division scolaire régionale de St. Paul, St. Paul

David Bryce

Conseiller en technologie, Edmonton

· Linda Couillard-L'Abbé

Enseignante, école primaire Springfield, Peace River

Wally Diefenthaler

Conseiller pédagogique, Edmonton

· Rick Homan

Enseignant, école secondaire Winston Churchill, Lethbridge

Carol Anne Konkin

Enseignante, école primaire Michael A. Kostek, Edmonton

Susan Mackay

Enseignante, école secondaire de premier cycle Tom Baines, Calgary

· Corvin Urbach

Enseignant, école polyvalente Lacombe, Lacombe

Illustrations

· Brent Mottershead

Illustrateur

Il est autorisé de reproduire en tout ou en partie la présente ressource à des fins pédagogiques et sans but lucratif seulement.

© Assemblée législative de l'Alberta

Bienvenue au Parlement étudiant!

L'activité du Parlement étudiant est conçue pour les enseignants qui souhaitent inclure une activité pédagogique interactive dans leur enseignement sur le gouvernement provincial albertain et l'adoption des lois. En participant aux débats du Parlement étudiant, les élèves comprendront mieux le processus législatif et le rôle des intervenants clés à l'Assemblée législative.

Les renseignements de base et les activités préliminaires vous aideront à préparer votre classe à une expérience d'apprentissage passionnante, dans le cadre d'une excursion scolaire à l'Assemblée législative; ils peuvent également vous aider à organiser une simulation dans votre salle de classe.

Le présent Guide de l'enseignant vous offre :

- trois sections d'information qui expliquent les concepts clés du Parlement étudiant et vous fournissent des renseignements de base et des références;
- des activités de classe conçues pour renforcer l'apprentissage des concepts clés et aider les élèves à se préparer au Parlement étudiant; toutes les activités peuvent facilement être modifiées pour répondre aux besoins de votre classe.

Le Guide comprend également :

- des renseignements sur les démarches à faire pour réserver une visite à l'Assemblée législative de l'Alberta;
- de la documentation additionnelle pour les activités de classe;
- un exemple de projet de loi et des idées de débat;
- le scénario du Parlement étudiant, et la possibilité pour les élèves d'y ajouter leurs propres observations;
- un lexique des principaux mots et expressions;
- une liste de ressources pour l'approfondissement des recherches;
- des suggestions d'activités de suivi.

Pour compléter l'apprentissage des élèves, un Manuel de l'élève distinct accompagne le présent guide et peut être photocopié en vue de sa distribution en classe. Chaque chapitre du Manuel de l'élève contient des renseignements de base simplifiés et des exercices qui correspondent aux renseignements plus complets donnés dans le Guide de l'enseignant.

Passons maintenant au Parlement étudiant!

Table des matières

Introduction	1
Liens avec le programme scolaire	I
La liste de contrôle de l'enseignant	3
La visite de l'Assemblée législative de l'Alberta	4
1. L'adoption des lois en Alberta	_5
Le rôle de l'Assemblée législative	5
L'Assemblée législative de l'Alberta : De quoi s'agit-il?	5
Comment un projet de loi devient-il une loi?	6
Qu'est-ce qu'un débat?	7
Figure I.I La préparation d'un projet de loi en vue d'un déba	1t9
2. L'Assemblée législative	10
Les travaux quotidiens, le cérémonial et les participants	10
Les travaux quotidiens : Quels sont-ils?	
Le cérémonial : Les liens entre les symboles et les traditions	
Les personnages de l'Assemblée : Qui sont-ils et que font-ils	:_12
3. Parlement étudiant	_17
La préparation	17
Comment utiliser le scénario du Parlement étudiant	17
Accessoires, costumes et disposition de la salle	18
Activités de préparation de la classe	20
Activité I : L'exploration d'un enjeu	20
Activité 2 : Les personnages de l'Assemblée législative	22
Activité 3 : La tenue d'une réunion du caucus	24
Ressources pédagogiques	27
Activités de suivi en classe	45
Lexique de termes parlementaires	46
Liens utiles	52

Introduction

Liens avec le programme scolaire

Extrait [traduit] d'Études sociales, programme d'études de 6e année, Éducation Alberta (2007)

Résultat général 6.1* Participation des citoyens à la prise de décisions

Les élèves comprendront et apprécieront les rapports dynamiques qui existent entre les gouvernements et les citoyens dans le cadre du processus démocratique.

Résultats d'apprentissage*		Parlement étudiant	
6.1.1	Les élèves comprendront comment les particuliers et les gouvernements influent les uns sur les autres et font apporter des changements au sein de leurs collectivités locale et nationale.	Les élèves comprendront et apprécieront le processus d'élaboration des politiques à l'échelle provinciale.	
6.1.2	Les élèves comprendront les principes fondamentaux de la démocratie.	Les élèves exploreront la fonction de la représentation politique à l'Assemblée législative de l'Alberta.	
6.1.5	Les élèves analyseront la structure et les fonctions du gouvernement provincial de l'Alberta.	Les élèves se familiariseront avec la structure et les fonctions de l'Assemblée législative de l'Alberta. Les élèves découvriront comment le rôle du Lieutenant-gouverneur s'intègre dans le processus d'adoption des lois et dans le cérémonial de l'Assemblée législative. Les élèves découvriront comment le gouvernement exerce sa responsabilité pour adopter des lois, instituer des impôts et assurer des services. Les élèves examineront et simuleront les rôles des députés, des ministres du Cabinet et des fonctionnaires de l'Assemblée et pourront décrire les responsabilités inhérentes à chaque rôle.	
6.S.I	Les élèves développeront une pensée critique et de la créativité.	Les élèves sauront distinguer les faits des opinions, reconnaître les préjugés, évaluer des idées et proposer des idées et des solutions originales en travaillant à créer une mesure législative de l'Alberta.	

Parlement étudiant Résultats d'apprentissage* 6.S.4 Les élèves acquerront des Les élèves chercheront, avec des camarades, des moyens d'exercer une influence sur une mesure législative proposée. compétences en prise de décisions et en résolution de problèmes. **6.S.5** Les élèves mettront en application Les élèves feront l'expérience pratique de la manière les techniques de la collaboration, dont les débats, les négociations et l'action collective de la résolution de conflits et de contribuent à la résolution des problèmes et à la la recherche d'un consensus. prise de décisions à l'Assemblée législative. **6.S.7** Les élèves mettront en pratique Les élèves feront des recherches sur un le processus de recherche. sujet à l'aide de divers médias. Les élèves travailleront en équipes à des recherches sur les acteurs principaux de l'Assemblée législative et sur un sujet d'intérêt législatif, et présenteront leurs idées au cours du processus législatif. Les élèves participeront à un débat au cours duquel ils devront **6.S.8** Les élèves feront preuve de compétences en expression présenter oralement des idées convaincantes, écouter d'autres

Les enseignants constateront que certains aspects du Parlement étudiant peuvent également s'appliquer à des objectifs d'apprentissage précis dans d'autres matières telles que les arts du langage, le théâtre, les arts et le développement professionnel.

points de vue et improviser des réponses pertinentes.

orale et écrite de même qu'en

interprétation visuelle.

La liste de contrôle de l'enseignant

Si vous avez l'intention d'emmener vos élèves à l'Assemblée législative en vue d'une simulation, nous vous encourageons à rendre l'expérience aussi enrichissante que possible en préparant votre classe d'avance.

La présente liste de contrôle peut vous aider à planifier l'activité. Nous vous suggérons de réaliser à tout le moins les principales composantes des activités I, 2 et 3 (en gras dans le texte) avant l'arrivée de votre classe à l'Assemblée législative.

	server votre visite à l'Assemblée législative oir la page 4).	Exécuter l'activité 2 : Les personnages de l'Assemblée législative.	
_	re des copies du <i>Manuel de l'él</i> ève et les tribuer.	 Attribuer des rôles aux élèves en vue de la simulation. 	
_	udier la section I : L'adoption des lois en perta : Le rôle de l'Assemblée législative.	Étudier la section 3 : Le Parlement étudiant : La préparation.	
	tribuer des activités de réflexion réfléchis) du <i>Manuel de l'él</i> ève.	Exécuter l'activité 3 : La tenue d'une réunion du caucus.	
	écuter l'activité l : L'exploration d'un enjeu. Choisir un sujet à débattre.	 Remplir le scénario du Parlement étudiant (Note : la version en ligne peut être remplie par voie électronique) 	
	Rédiger un projet de loi. Déterminer les principaux arguments pour et contre le projet de loi.	Read through the Teacher Blueprint and have a copy on hand.	
tra	udier la section 2 : L'Assemblée législative : Les evaux quotidiens, le cérémonial et les rticipants.	Lire le Plan détaillé de l'enseignant et en garder une copie à portée de la main.	
At	tribuer des activités de réflexion réfléchis) du <i>Manuel de l'él</i> ève.	Préparer des activités de suivi et l'évaluation remplir, au retour en classe.	

Avez-vous des questions? N'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous sommes toujours heureux de vous aider!

La visite de l'Assemblée législative de l'Alberta

Pourquoi prévoir une visite de l'Assemblée législative?

Si vous réservez une visite de l'Assemblée législative, vos élèves pourront :

- participer à un Parlement étudiant dans l'une de nos salles de classe, conçues pour ressembler à la Chambre de l'Assemblée législative, y compris les pupitres des députés, les costumes et les accessoires;
- visiter l'édifice de l'Assemblée législative et le Centre d'interprétation;
- observer l'Assemblée législative en action (lorsqu'elle siège);
- participer à l'une de nos autres activités guidées ou à une visite autoguidée des lieux.

Demandez de plus amples renseignements à notre personnel des Services aux visiteurs lorsque vous réserverez votre visite.

Si vous prévoyez visiter l'Assemblée législative, voici quelques éléments à ne pas oublier :

- La participation au Parlement étudiant sera plus enrichissante si les élèves s'y sont préparés au préalable. Un guide chevronné sera disponible pour vous aider à animer l'activité et répondre à vos questions.
- Une visite de l'Assemblée législative, y compris le débat du Parlement étudiant, dure 2,75 heures.
- Les dates sont rapidement prises; il vaut donc la peine de réserver le plus tôt possible. Prévoyez aussi une date de rechange.
- Cette ressource est également offerte en français. Des guides francophones peuvent être disponibles pour vous aider, si vous en faites la demande à l'avance.
- · Veuillez téléphoner pour nous prévenir si votre groupe risque d'être en retard.
- Veuillez signaler au guide à l'avance toute contrainte de temps éventuelle à laquelle votre groupe est soumis.

POUR RÉSERVER VOTRE VISITE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

Services aux visiteurs

780.427.7362 Sans frais 1.780.310.0000 visitorinfo@assembly.ab.ca

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS:

www.assembly.ab.ca → Visitor Information → Teachers' Corner

L'adoption des lois en Alberta Le rôle de l'Assemblée législative

Pendant le Parlement étudiant, vos élèves exploreront et discuteront les avantages et les inconvénients d'un projet de loi fictif pendant le processus de son adoption. Ils exerceront des habiletés en recherches et en création d'un consensus lorsqu'ils définiront leurs opinions sur **l'enjeu**.

Le débat est une activité utile qui permet aux élèves d'acquérir des habiletés de présentation orale et de s'exercer à la pensée critique, à l'écoute et aux recherches. En fait, un bon débat dépend de recherches préalables et de l'approfondissement des notions. Le débat est également un élément important du processus législatif réel de l'Alberta.

Activité « L'exploration d'un enjeu » (page 20)

L'Assemblée législative de l'Alberta : De quoi s'agit-il?

L'Alberta est divisée en 87 circonscriptions. Lors d'une élection provinciale, les électeurs de chaque **circonscription** élisent un représentant à l'Assemblée législative. Le **parti politique** qui compte le plus grand nombre de députés élus à l'Assemblée législative forme le **gouvernement** et son chef devient le **premier ministre**. C'est ce parti qui décidera des politiques gouvernementales jusqu'aux élections suivantes.

Activité de réflexion (Manuel de l'élève, page 2)

Le parti au pouvoir présente des **projets de loi** qui, une fois débattus et approuvés, deviennent des lois de la province. Les **ministères** du gouvernement s'acquittent de leurs fonctions selon les politiques et les lois adoptées par l'Assemblée législative. Ils supervisent des domaines comme les soins de santé, l'éducation et la protection de l'environnement.

10168

Les mots ou expressions en caractères gras dans les sections suivantes sont définis dans le lexique. Chaque mot n'est mis en gras qu'une seule fois.

Le Manuel de l'élève contient des activités de réflexion

(Je réfléchis...
dans lesquelles
les élèves peuvent
consigner leurs
idées. Ces questions
apparaissent tout
au long du guide et
peuvent être utilisées
pour stimuler des
échanges en classe.

Matière à réflexion...

Si tu étais Premier ministre, quelles fonctions, entre autres, pourrais-tu avoir à remplir?

Comment un projet de loi devient-il une loi?

Matière à réflexion...

À ton avis, où les députés trouvent-ils des idées pour proposer des projets de loi?

Pourquoi est-il important que les députés parlent aux citoyens des projets de loi futurs?

Dans certains cas, des députés peuvent être libres de voter selon leur conscience, même si leur vote va à l'encontre de la décision du caucus.

Il est de règle d'adopter les projets de loi en première lecture sans opposition. Le projet de loi en est encore, à ce moment-là, au début de son étude, et tous les députés veulent en savoir plus avant de décider de l'appuyer ou de s'y opposer.

À la fin de chaque lecture, les députés votent en disant « pour » ou « contre ».

En Alberta, les députés de l'Assemblée législative adoptent les lois. On appelle « projet de loi » un texte de loi présenté à l'Assemblée législative en vue d'un débat. Plusieurs étapes doivent être franchies entre la présentation, ou la première lecture du projet de loi, et la dernière étape, soit celle de la sanction royale. Une fois un projet de loi approuvé, il devient une loi. Or, tous les projets de loi n'entrent pas en vigueur au moment précis où ils reçoivent la sanction royale. Selon l'article qui prévoit la proclamation du projet de loi, à la fin de celui-ci, ce dernier peut entrer en vigueur à une date ultérieure, au moment de sa proclamation.

Activité de réflexion (Manuel de l'élève, page 3)

Avant que le gouvernement présente un projet de loi, le caucus du gouvernement discute de l'idée, consulte les citoyens et les groupes intéressés et travaille de concert avec les avocats qui rédigent le texte juridique. Lorsque le caucus a approuvé le projet de loi, ses membres doivent l'appuyer à l'Assemblée législative. Les simples députés (les députés qui ne sont pas des ministres du Cabinet) peuvent également présenter des projets de loi.

Étapes de l'étude d'un projet de loi :

Première lecture

Un projet de loi peut être présenté à toute séance de l'Assemblée législative, au moment prévu au cours des affaires courantes, lorsque le Greffier annonce la rubrique « Présentation de projets de loi ». Le député qui parraine le projet de loi (habituellement un ministre du Cabinet, s'il s'agit d'un projet de loi du gouvernement) présente une motion de première lecture, précise le titre du projet de loi et en résume l'objet. Le Président soumet alors cette motion à un vote.

Les députés approuvent normalement les projets de loi à la première lecture.

Deuxième lecture

À cette étape le débat est limité au principe ou à l'objet du projet de loi. Le parrain explique pourquoi il l'a présenté, et les députés de tous les partis peuvent prendre la parole sur le projet de loi. Puis, le Président soumet le projet de loi de nouveau à un vote.

Comité plénier

Si un projet de loi est adopté en deuxième lecture, les députés de l'Assemblée se réunissent en **comité plénier** pour en discuter en profondeur. C'est le moment où se déroule la majeure partie du débat. Des **amendements** sont parfois apportés au projet de loi à cette étape. Une fois le débat terminé, le comité fait rapport du projet de loi à l'Assemblée, avec tout amendement qui aurait été adopté.

Troisième lecture

À cette étape le parrain du projet de loi résume les avantages de celui-ci, et les partis de l'opposition indiquent pourquoi ils sont d'accord avec le projet de loi ou s'y opposent. Un dernier vote a lieu une fois le débat terminé.

Sanction royale

Lorsqu'un projet de loi est adopté en troisième lecture, il doit recevoir la sanction royale avant de devenir loi. Il s'agit de l'approbation officielle du représentant du monarque, en l'occurrence le **Lieutenant-gouverneur**. Certaines lois n'entrent pas en vigueur immédiatement, mais à une date ultérieure, au moment de leur proclamation.

Activité de réflexion (Manuel de l'élève, page 4)

Qu'est-ce qu'un débat?

Activité de réflexion (Manuel de l'élève, page 6)

Un débat législatif a pour objet l'examen d'un projet de loi. Pendant un débat, diverses idées, opinions et solutions éventuelles sont avancées, ce qui permet à chaque côté de la Chambre de faire valoir ses idées, de contester celles des vis-à-vis et de tenter de démontrer pourquoi son point de vue est meilleur que celui de l'autre.

Dans un débat simple, un groupe est en faveur d'une idée, tandis que l'autre s'y oppose. Un modérateur dirige le débat. Cette personne est **neutre**. Elle donne la parole à celui ou à celle à qui c'est le tour de parler et lui demande de mettre fin à son intervention lorsque la période qui lui est allouée est écoulée. À l'Assemblée législative et au Parlement étudiant, le modérateur est le **Président** de l'Assemblée ou le **Président des comités**.

Pendant le comité plénier, le Président quitte la Chambre, et le Président des comités dirige la séance.

L'opposition joue un rôle important tout au long de ces étapes en exerçant des pressions sur le gouvernement pour qu'il amende son projet de loi. Rendu à la troisième lecture, le projet de loi peut être très différent de ce qu'il était au moment de sa présentation, en première lecture.

Matière à réflexion...

Il faudra souvent des semaines ou des mois avant qu'un projet de loi franchisse toutes les étapes et devienne finalement une loi. Crois-tu que c'est une bonne ou une mauvaise chose que cela puisse prendre autant de temps pour adopter une loi? Pourquoi?

Matière à réflexion...

Pense à une occasion où ta classe a dû prendre une décision collective. Quelles étapes l'ensemble de la classe a-t-il suivies pour en arriver à une décision? Crois-tu qu'il est important de tenir compte des idées de tes camarades? Pourquoi?

ldée pour la classe

À l'aide de ces lignes directrices, organisez un débat simple dans votre classe. Choisissez un sujet qui suscite des opinions divergentes. Divisez la classe en deux groupes et donnez-leur dix minutes pour préparer des arguments en faveur du sujet, dans un groupe, et des arguments contraires, dans l'autre groupe. Animez vousmême la discussion et assurez-vous que chaque groupe présente tous les éléments principaux d'un débat.

Réfléchir, se regrouper, partager

Demandez aux élèves de travailler en groupes de deux pour remplir le tableau sur les éléments d'un débat à la page 8 du Manuel de l'élève.

Les éléments principaux d'un débat

- Déclarations préliminaires : Chaque côté a l'occasion, au début du débat, d'énoncer brièvement une ou deux grandes raisons pour lesquelles il appuie le sujet (ou le projet de loi) à l'ordre du jour ou s'y oppose. Au Parlement étudiant ces déclarations se font au moment de la première lecture du projet de loi.
- Arguments justificatifs: Chaque côté donne des exemples tirés de ses recherches pour montrer que sa position est la meilleure. Au Parlement étudiant ces arguments sont avancés au moment de la deuxième lecture et en comité plénier.
- Réfutations : Chaque côté répond à des points précis soulevés par l'autre pour soutenir son point de vue. Il est très important, pendant le débat, que chacun écoute l'autre et pense à ce qu'il vient de dire. Au Parlement étudiant les élèves feront leurs réfutations en comité plénier.
- Déclarations de clôture: Chaque côté résume les principaux points de son intervention.
 Chacun peut vouloir reprendre un exemple probant d'importance pour rendre son opinion particulièrement convaincante. Au Parlement étudiant ces déclarations se font à la troisième lecture du projet de loi.

RESSOURCES POUR L'APPROFONDISSEMENT DE L'APPRENTISSAGE

- Guide du citoyen de l'Assemblée législative de l'Alberta www.assembly.ab.ca → Visitor Information → Learning Resources
- The Tuba Bill www.assembly.ab.ca → Visitor Information → Student Zone

Figure I.I La préparation d'un projet de loi en vue d'un débat



Proposition (projet de loi)

Que faut-il faire?

(Exemple I) Rendre obligatoire le port d'un uniforme scolaire

(Exemple 2) Obliger toutes les écoles à adopter des pratiques écologiques

Qui la question concerne-t-elle le plus?

(Exemple I) Parents, élèves, directeurs d'école, personnel enseignant

(Exemple 2) Parents, élèves, directeurs d'école, personnel enseignant, écologistes, entreprises

Quel est l'enjeu?

(Exemple I) Créer un sentiment d'égalité et de respect dans les écoles (Exemple 2) Protéger l'environnement

Projet de loi 501

Loi sur le port d'un uniforme scolaire

Projet de loi 502

Loi sur les écoles écologiques



2.

L'Assemblée législative

Les travaux quotidiens, le cérémonial et les participants

Les visiteurs sont souvent fascinés par le **cérémonial** et la **tradition** qu'ils observent à l'Assemblée législative de l'Alberta. Le Parlement étudiant donne aux élèves l'occasion de découvrir par eux-mêmes les racines de la démocratie parlementaire au Canada, en participant aux traditions et aux coutumes perpétuées depuis des siècles.

Activité : Les personnages de l'Assemblée législative (page 22)

Les travaux quotidiens : Quels sont-ils?

Une séance quotidienne de l'Assemblée législative se déroule selon une routine très semblable à celle que suivent les élèves à l'école. Le matin, la cloche sonne pour informer les élèves qu'ils doivent maintenant prendre place à leur pupitre. L'entrée en classe est habituellement suivie de l'hymne national, d'annonces et parfois d'une prière. Les élèves se consacrent ensuite aux travaux scolaires.

Les députés se réunissent habituellement pendant plusieurs semaines au printemps et à l'automne, l'après-midi, du lundi au jeudi. Parfois, ils ont des séances en soirée. Lorsque la séance est sur le point de commencer, une cloche sonne pour informer les députés qu'ils doivent se rendre à la Chambre. Une prière est lue, des annonces et des présentations sont faites, des projets de loi sont présentés et des documents sont déposés, puis les députés se mettent au travail, en tenant des débats sur des projets de loi, des motions et des dépenses publiques.

Matière à réflexion...

Une **session** désigne

laquelle siège de façon

régulière l'Assemblée

discours du Trône et se poursuit jusqu'à

sa **prorogation** ou sa **dissolution**.

la période pendant

législative. Elle commence par le

Pourquoi, à ton avis, l'Assemblée législative suit-elle une routine?

Activité de réflexion (Manuel de l'élève, page 11)

La séance commence lorsque les portes de la Chambre s'ouvrent et le **Sergent d'armes**, portant la **masse** cérémonielle, entre dans la Chambre en compagnie du Président de l'Assemblée. Toutes les personnes présentes dans la Chambre se lèvent pour le cortège du Président. Ce dernier est suivi du **Greffier de l'Assemblée législative** et des autres **greffiers à la table**. Le Sergent d'armes dépose la masse au bout de la table de l'Assemblée, la couronne tournée vers les députés qui forment le gouvernement.

Le Président guide ensuite l'Assemblée à travers les rubriques suivantes :

- Prière d'ouverture*
- Présentation de visiteurs/invités
- Déclarations ministérielles
- Déclarations des députés
- Rapports de comités
- Pétitions
- Avis de motions
- Présentation de projets de loi (les projets de loi sont présentés, mais non débattus)*
- Dépôt de rapports
- · Période des questions orales
- Affaires du jour (les députés débattent les projets de loi présentés)*

Le cérémonial : Les liens entre les symboles et les traditions

Au Parlement étudiant, vos élèves simuleront certaines des cérémonies qui font partie de la longue histoire de l'Assemblée. Il est important qu'ils comprennent le sens des traditions et des symboles repris au Parlement étudiant.

Activité de réflexion (Manuel de l'élève, page 14)

La masse

La masse est un lourd bâton cérémoniel décoré, de couleur dorée, qui symbolise le pouvoir de l'Assemblée d'adopter des lois pour la province. Pendant la séance, la masse repose sur la table de l'Assemblée. La couronne de la masse est tournée vers le côté de la Chambre où siège le gouvernement, indiquant ainsi le parti qui a le pouvoir de gouverner.

note

Au Parlement étudiant vos élèves ne feront que le cortège et les rubriques marquées d'un astérisque (*).

Matière à réflexion...

Cherche dans la classe ou à l'école des symboles familiers. Y a-t-il une raison pour laquelle certains symboles sont affichés dans ton école? Quel sentiment éprouves-tu lorsque tu participes à des traditions ou à des cérémonies scolaires?

Les masses furent en réalité des armes de guerre utilisées par les gardes du corps personnels du roi. Elles devinrent par la suite des symboles de l'autorité royale. De nos jours, leur utilisation dans les chambres parlementaires symbolise le pouvoir et l'autorité de l'Assemblée.

otes

La verge noire

Le Lieutenantgouverneur n'est pas autorisé à entrer dans la Chambre sans y être invité. Pour faire savoir au Président que le Lieutenant-gouverneur attend à l'extérieur de l'Assemblée, le Sergent d'armes frappe trois fois sur la porte à l'aide de la verge noire.

Même si certains lieutenants-gouverneurs ont auparavant été députés fédéraux ou provinciaux, ils doivent rester neutres dans leurs fonctions de Lieutenant-gouverneur.

La verge noire est un symbole de l'indépendance de l'Assemblée législative par rapport à la monarchie. Le Sergent d'armes porte la verge noire de l'Alberta lorsque le Lieutenant-gouverneur, le Gouverneur général ou la reine est escorté à la Chambre. La tradition veut que le Sergent d'armes frappe trois fois à la porte de la Chambre avec la verge noire pour demander au Président d'autoriser le Lieutenant-gouverneur à y entrer afin de livrer un message royal, par exemple le **discours du Trône**.

La sanction royale

Le Parlement britannique doit obtenir l'approbation du monarque avant qu'un projet de loi puisse officiellement devenir une loi. Cette tradition est toujours vivante en Alberta; c'est pourquoi le Lieutenant-gouverneur donne la sanction royale aux mesures législatives. Autrement dit, une fois qu'un projet de loi a franchi toutes les lectures nécessaires et que celui-ci a été sanctionné par le Lieutenant-gouverneur en Chambre, le projet de loi devient loi. Parfois, la loi n'entre en vigueur qu'au moment de sa proclamation, à une date ultérieure.

Les personnages de l'Assemblée : Qui sont-ils et que font-ils?

La **Chambre** de l'Assemblée législative est le lieu où se réunit l'Assemblée. Chaque personne qui a un rôle à jouer à l'Assemblée législative occupe une place précise pendant une séance.

Le Président s'assoit à la tête de la Chambre. Les députés du parti au pouvoir s'assoient à la droite du Président, et les députés de l'opposition s'assoient à sa gauche. Parfois, un gouvernement détient une si importante **majorité** qu'il n'y a pas assez de sièges du côté du gouvernement; certains députés du gouvernement occupent alors des pupitres placés du côté de l'opposition, dont ils sont séparés par une allée. Dans certains cas, lorsque le gouvernement n'a qu'une **minorité** des sièges à la Chambre, certains députés de l'opposition doivent s'asseoir du côté du gouvernement.

De nombreuses personnes participent au processus législatif, autrement dit à la création des lois. Chacune a des fonctions particulières.

Le Lieutenant-gouverneur

Le Lieutenant-gouverneur est le représentant du monarque. Il n'est pas membre de l'Assemblée, et il n'entre dans la Chambre que s'il y est invité.

Les Lieutenantgouverneurs de chaque province sont nommés par le Gouverneur général, suivant les conseils du Premier ministre du Canada.

note

Le Lieutenant-gouverneur donne la sanction royale aux projets de loi adoptés en troisième lecture. Il ouvre et clôt les sessions de l'Assemblée, prononce le discours du Trône et dissout l'Assemblée en vue d'élections (ce qu'on appelle une **dissolution**). De plus, le Lieutenant-gouverneur nomme officiellement le Premier ministre et il assermente le Cabinet.

Le Président (de l'Assemblée)

Le Président est un député de l'Assemblée législative qui préside les débats de la Chambre.

Le Président est chargé de faire appliquer les règles de la Chambre et de s'assurer que tous les députés sont traités sur un pied d'égalité. Le Président est au service des députés, et il doit leur rendre les mêmes services, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. Habituellement, le Président ne vote pas sur les projets de loi, sauf en cas d'égalité des votes. Il a également la responsabilité du Bureau de l'Assemblée législative, dont le personnel assure le soutien auprès de l'ensemble des députés et de l'Assemblée.

Les députés de l'Assemblée législative

Un député a un rôle double, soit celui de représentant d'une circonscription électorale (appelée aussi un « comté ») et celui de législateur. Chaque circonscription de l'Alberta élit un représentant.

Bien que certains d'entre eux exercent des fonctions supplémentaires au sein de leur parti ou à l'Assemblée, tous les députés s'acquittent des tâches suivantes :

- écouter les électeurs de leur circonscription électorale et parler en leur nom;
- discuter les projets de loi et les motions avec les autres députés et en débattre à l'Assemblée:
- aider les électeurs de leur circonscription électorale qui ont besoin des programmes et des services du gouvernement;
- participer aux réunions du caucus pour discuter des politiques de leur parti;
- assister aux séances des comités législatifs et des comités des caucus.

Les députés du gouvernement

Ces députés appartiennent au parti qui a fait élire le plus grand nombre de représentants à l'Assemblée.

• Le Premier ministre est le chef du gouvernement, et il porte l'ultime responsabilité de tout ce que fait le gouvernement.

Le Premier ministre et le cabinet forment ce qu'on appelle le Conseil exécutif.

Le terme « orateur » (en français moderne, « Président »; en anglais, « Speaker ») date de l'année 1377, époque où celui-ci était chargé de faire part des vœux du monarque au Parlement et d'informer ce dernier des résolutions adoptées par le Parlement.

L'Assemblée législative

Le mot « cabinet » date des origines de l'histoire parlementaire, lorsque les conseillers du roi se réunissaient dans une petite pièce propice aux discussions secrètes.

- Les ministres du cabinet dirigent divers ministères, tels ceux de la Santé, de l'Éducation, des Personnes âgées ou de l'Agriculture. Le Premier ministre les choisit parmi les députés de son parti. Ils parrainent les projets de loi qui ont trait à leur ministère.
- Les simples députés du gouvernement sont aussi appelés députés d'arrièreban. Ces derniers appartiennent au parti qui compte le plus de représentants à l'Assemblée. Ils ne sont pas ministres du cabinet. Ils prennent place derrière les ministres, débattent les projets de loi et votent à l'Assemblée.
- Le Président des comités dirige les travaux des comités pléniers. Cette personne est habituellement un simple député du gouvernement. Son rôle, dans un comité, est semblable à celui du Président pendant une séance de l'Assemblée. Le Président des comités peut voter pendant une séance de l'Assemblée, mais pas en comité plénier, à moins qu'il n'y ait égalité des votes. Le Président des comités est aussi Vice-président de l'Assemblée.

Les députés de l'opposition

Ces députés appartiennent au parti qui a fait élire le plus grand nombre de représentants à l'Assemblée.

- Le chef de l'Opposition officielle dirige le parti qui compte le plus grand nombre de députés élus, après le parti au pouvoir.
- · Les députés de l'opposition examinent les politiques du gouvernement, posent des questions à leur sujet et proposent des solutions de rechange. Ils portent également à l'attention du public des questions concernant les politiques et les mesures gouvernementales.

Certains députés de l'opposition sont nommés par leur parti pour proposer des politiques de celui-ci et répliquer à celles du gouvernement. On les appelle critiques; ils veillent à ce que le gouvernement rende des comptes au public en posant continuellement des questions sur les activités gouvernementales. Les autres sont des simples députés de l'opposition, et ils participent aux débats et aux votes de l'Assemblée.

Les Greffiers à la table

• Le Greffier de l'Assemblée est le conseiller du Président. Cette personne annonce les diverses rubriques de l'ordre quotidien des travaux. Le Greffier a également la responsabilité des divers services administratifs dont les députés ont besoin pour accomplir leur travail, tels les services d'administration financière et de la bibliothèque.

Le poste de Greffier date du XIVe siècle, lorsque les compétences les plus importantes de ce dernier étaient de savoir lire et écrire. À l'époque, en effet, peu de députés possédaient ces compétences; c'est pourquoi le Greffier donnait lecture des pétitions, des projets de loi et des résolutions à l'Assemblée.

- Le Légiste est un conseiller senior en matière de procédure; il est chargé aussi d'approuver les amendements et les pétitions et d'aider à la rédaction de décisions touchant la procédure parlementaire.
- Les conseillers parlementaires sont un groupe de conseillers juridiques qui conseillent le Président et les députés sur la procédure de l'Assemblée. Durant l'année, ils participent à la rédaction de projets de loi pour les députés et fournissent des avis juridiques et procéduraux aux députés, aux comités et au personnel de soutien de l'Assemblée.
- Le coordonnateur des recherches pour les comités effectue des recherches en matière de procédure, tient les archives de l'Assemblée et aide à la préparation de l'agenda quotidien de l'Assemblée (Feuilleton) et des minutes de ses séances (Procès-verbaux).

Le Sergent d'armes

Le Sergent d'armes relève du Président et veille à la sécurité de la Chambre et des galeries. Il porte également la masse en Chambre chaque jour de séance. Le Sergent d'armes mène le cortège du Président dans la Chambre pour marquer le début de la séance de la journée.

Les pages

Les pages aident les députés pendant les séances de l'Assemblée en livrant des messages et des documents aux députés, aux Greffiers à la table et au Président en Chambre. Ce sont normalement des élèves du secondaire et des étudiants de première année des universités de l'Alberta.

Le Hansard

Les personnes qui travaillent pour le *Hansard* produisent le compte rendu officiel des débats de l'Assemblée législative et de ses comités. En plus de transcrire et de réviser plus de 30 000 mots prononcés par les députés chaque jour que siège l'Assemblée, ces personnes veillent à ce que les noms propres soient correctement épelés. Elles produisent les transcriptions finales des débats de la Chambre dans un délai d'au plus neuf heures.

Les médias (journalistes)

Le rôle des médias est très important dans une démocratie, puisqu'ils tiennent le public au courant des décisions prises par les représentants élus.



Les médias prennent des notes tout au long des débats, interviewent les députés à la fin de la séance (en particulier les ministres du cabinet et les critiques de l'opposition) et font des reportages sur l'information obtenue à la télévision, à la radio, dans les journaux et en ligne.

Matière à réflexion...

Maintenant que tu connais le rôle de chacun à l'Assemblée législative, lequel choisirais-tu pour le jouer pendant une journée? Pourquoi?

Activité de réflexion (Manuel de l'élève, page 20)

RESSOURCES POUR L'APPROFONDISSEMENT DE L'APPRENTISSAGE

- Guide du citoyen de l'Assemblée législative de l'Alberta
 Partie 3: Règles et traditions
 www.assembly.ab.ca → Visitor Information → Learning Resources
- Module on Parliamentary Democracy, Commonwealth Parliamentary Association et Athabasca University
 www.assembly.ab.ca → Visitor Information → Learning Resources
- Ressources didactiques pour les enseignants, Parlement du Canada www.parl.gc.ca/education

3 Parlement étudiant La préparation

Dans les sections précédentes, vos élèves ont appris les notions fondamentales de la démocratie parlementaire et de l'adoption des lois en Alberta. Maintenant, ils ont choisi un sujet, préparé des arguments en vue d'un débat et se sont vu attribuer des rôles à jouer dans le Parlement étudiant.

Au cours de l'activité, vos élèves verront comment les aspects traditionnels et cérémoniels de la démocratie parlementaire s'intègrent dans la procédure d'adoption des lois. Le scénario prévu leur donnera la possibilité de jouer les rôles pour lesquels ils ont fait des recherches et de présenter les idées qu'ils se sont faites, ce qui les aidera à comprendre le fonctionnement de la véritable Assemblée législative.

La présente section vous aidera dans les derniers préparatifs.

Activité « La tenue d'une réunion du caucus » (page 24)

Comment utiliser le scénario du Parlement étudiant

Le scénario vous invite à engager un processus dynamique. Vous devrez travailler avec vos élèves pour compléter le scénario, en utilisant les connaissances qu'ils ont acquises dans les activités préparatoires.

Lisez le scénario en portant une attention particulière aux zones vides. C'est là que vos élèves écriront leurs arguments pour le débat ou des renseignements pertinents (le titre du projet de loi et le nom de la personne à qui l'élève va s'adresser).

Quelques points importants à retenir au sujet de la procédure à suivre :

Notre scénario vous servira principalement de guide pour indiquer le déroulement des délibérations sur un projet de loi qui deviendra une loi. Voici un certain nombre d'éléments à ne pas oublier en parcourant le scénario.

- Pendant le débat, toutes les interventions s'adressent au Président. Lorsqu'un député prend la parole, il commence toujours par « Monsieur le Président » ou « Madame la Présidente ».
- En comité plénier, les députés adressent toutes leurs interventions au Président (« Monsieur le Président » ou « Madame la Présidente »).

otes

- Si un député trouble les travaux de quelque manière que ce soit, le Président le rappelle à l'ordre, en rappelant poliment à tous qu'ils doivent parler un à la fois.
- Le Président se tient debout lorsqu'il s'adresse à l'Assemblée. Personne d'autre ne parle ni ne se déplace pendant que le Président est debout.
- Le Greffier et les députés se lèvent également lorsqu'ils prennent la parole.
- Après qu'un député a fait son intervention, les autres membres de son parti manifestent habituellement leur appui en frappant de la main sur leur pupitre.
- Les députés sont désignés par leur titre et non par leur nom; par exemple, « L'honorable ministre de l'Éducation » ou « L'honorable député de l'opposition »).

Accessoires, costumes et disposition de la salle

Accessoires

Lors de votre visite à l'Assemblée législative, des accessoires vous seront fournis. Pendant votre simulation en classe, vous pouvez utiliser les accessoires suivants pour la rendre plus authentique :

- une masse (voir les ressources de la classe sur la fabrication d'une masse)
- · une verge noire
- des plateaux (un pour chaque page; utilisé pour transporter des messages)
- un microphone ou un bloc-notes et un stylo (pour les journalistes)
- un calendrier pour la table des greffiers (pour marquer le changement de date entre les scènes)

Costumes

Les costumes sont également fournis lors de votre visite à l'Assemblée législative. L'habillement suivant est suggéré pour le débat en classe :

- députés : veston
- Président, Greffier, Légiste : robe
- Sergent d'armes : gants blancs, veston noir, jupe ou pantalon noirs
- pages: jupe ou pantalon noirs

- Lieutenant-gouverneur: complet ou robe
- médias : aucun vêtement particulier, sinon une tenue propre

Disposition de la salle

Au Parlement étudiant, tout le monde a un rôle distinct à jouer et une place précise à occuper. Lors de votre visite à l'Assemblée législative, votre simulation se déroulera dans une pièce qui ressemble à la Chambre de l'Assemblée législative. Vous trouverez un diagramme dans le présent Guide afin de pouvoir disposer votre salle de classe pour qu'elle ressemble à la Chambre de l'Assemblée législative (voir la section sur les ressources en classe).

RESSOURCES POUR L'APPROFONDISSEMENT DE L'APPRENTISSAGE

- Guide du citoyen de l'Assemblée législative de l'Alberta
 Partie 3: Règles et traditions
 www.assembly.ab.ca → Visitor Information → Learning Resources
- Compendium de procédure de la Chambre des communes http://www2.parl.gc.ca/sites/lop/education/resources/hoc-f.asp?Language=F

Activités de préparation de la classe

Activité 1 : L'exploration d'un enjeu

Aperçu de la leçon

Dans un débat législatif, les députés présentent les opinions de leurs électeurs et de leur parti politique. Ils utilisent des faits, des données, des opinions et des déclarations qu'ils ont recueillis en parlant aux gens et en faisant des recherches. Dans la présente activité, les élèves exploreront les nombreuses perspectives que suppose la création d'une nouvelle politique gouvernementale.

Cette activité peut prendre jusqu'à trois périodes de classe, mais peut être raccourcie en fonction des besoins de la classe. Si vous avez des contraintes de temps, envisagez l'un des sujets simples proposés dans la section sur les ressources en classe (page 27).

Résultats d'apprentissage

- Les élèves comprendront comment les particuliers et les gouvernements influent les uns sur les autres et font apporter des changements au sein de leurs collectivités. (6.1.1)
- Les élèves développeront une pensée critique et de la créativité. (6.S.I)
- Les élèves mettront en pratique le processus de recherche. (6.S.7)

Concepts

Les élèves doivent se familiariser avec les concepts de la section I, L'adoption des lois en Alberta, y compris les expressions suivantes : groupe d'intérêts, enjeu, loi, projet de loi, débat.

Préparation et ressources

- Copier la figure 1.1 (page 9) sur un transparent ou en faire une photocopie pour chaque élève, à titre de guide visuel.
- Réserver le centre de ressources de l'école pour la période de recherche.
- Voir l'exemple de projet de loi et les idées de débat (page 27) pour entreprendre l'activité.

Les groupes d'intérêts que vous constituez dépendront du sujet choisi par vos élèves. Vous pourrez devoir faire quelques recherches pour déterminer quels groupes s'intéressent à quels sujets.

Activité

Période I

- I. Étudiez avec les élèves les principaux concepts nécessaires à l'activité.
- Pourquoi les citoyens de l'Alberta élisent-ils des députés? Que font ces personnes pour nous à l'Assemblée législative?
- Où le gouvernement et les députés trouvent-ils des idées pour de nouvelles lois?
- Si vous aviez l'occasion d'adopter une nouvelle loi pour l'Alberta, quelle serait-elle?
- 2. Faites du remue-méninges sur des mesures législatives possibles. Pensez aux actualités et aux thèmes qui intéressent votre localité. Il serait utile de choisir un enjeu par rapport auquel vos élèves verront des côtés positifs et négatifs. En examinant les sujets à choisir, assurez-vous de pouvoir préciser les composantes de la figure 1.1 (page 9).
- 3. Divisez les élèves en groupes d'intérêts. Par exemple :
- parents
- élèves
- enseignants et directeurs d'école
- · gens d'affaires
- écologistes

Période 2

- 4. Demandez à chaque groupe de faire des recherches sur l'enjeu. Encouragez les élèves à utiliser différentes ressources pour leurs recherches. Voici des exemples :
- ressources d'Internet (articles en ligne)
- journaux et périodiques
- reportages à la télévision et à la radio
- leur député
- organismes locaux qui s'intéressent à ce sujet
- 5. Demandez à chaque groupe de formuler les principaux arguments justifiant qu'ils appuient le projet de loi, ou certains de ses aspects, ou qu'ils s'y opposent.

Période 3

6. Demandez aux élèves de présenter à leurs camarades un résumé de la position de leur groupe. Ces arguments serviront plus tard à l'activité 3 et à la simulation du Parlement étudiant.

- Autre variante de l'activité :

Demandez aux élèves de présenter une nouvelle règle scolaire au lieu d'une mesure législative provinciale. Suivez les mêmes étapes. Voici quelques idées : la cafétéria de l'école ne servira que des aliments santé; tous les enseignants doivent porter les couleurs de l'école tous les jours. Soyez créatifs!

Activité 2 : Les personnages de l'Assemblée législative

Aperçu de la leçon

De nombreuses personnes travaillent en Chambre pendant une séance de l'Assemblée législative. Chaque personne joue un rôle particulier pour s'assurer du déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée. Pour participer à un Parlement étudiant, les élèves doivent connaître ces personnes, leur rôle et les places qu'elles occupent en Chambre.

Cette activité nécessite une période de classe.

Résultats d'apprentissage

- Les élèves feront l'analyse de la structure et des fonctions de l'Assemblée législative de l'Alberta, notamment les rôles et les responsabilités (6.1.5)
- Les élèves se familiariseront avec la disposition des sièges en Chambre et le rôle qui leur a été attribué pour la simulation.

Concepts

Les élèves doivent se familiariser avec les rôles des différents personnages de l'Assemblée législative et les concepts exposés dans la section 2, L'Assemblée législative.

Preparation and Resources

- Copies du jeu de jumelage à la Chambre (page 32/également dans le Manuel de l'élève)
- Photocopiez et découpez les cartes de rôle des élèves en vue du Parlement étudiant (pages 35-40)

Activité

- I. Demandez aux élèves de remplir individuellement ou en équipe le jeu de jumelage à la Chambre.
- 2. Discutez les réponses des élèves. Encouragez-les à défendre leurs réponses.
- 3. Attribuez aux élèves chacun des rôles prévus au Parlement étudiant. Vous trouverez ci-dessous le nombre d'élèves nécessaires pour chacun des rôles. Vous constaterez cependant que le nombre d'élèves peut varier en fonction de l'effectif de votre classe.

notes

4. Remettez les cartes de rôle aux élèves. Demandez-leur de bien lire leur carte et de prendre note de leur place au Parlement étudiant, d'après le jeu de jumelage à la Chambre.

Rôles en vue du Parlement étudiant

Rôles neutres

- Président (un élève)
- Page (un élève pour une petite classe, deux pour une grande classe)
- Greffier (un élève)
- Légiste (facultatif si la classe compte peu d'élèves)
- Sergent d'armes (un élève)
- Lieutenant-gouverneur (un élève)
- Journalistes (facultatifs; un ou deux élèves)

Députés du gouvernement

- Premier ministre (un élève)
- Ministres du cabinet (six élèves. Attribuez des portefeuilles à votre gré)
- Simples députés du gouvernement (les membres du parti au pouvoir qui ne font pas partie du cabinet)
- Président des comités (un élève)

Députés de l'opposition

- Chef de l'Opposition officielle (un élève)
- Députés de l'Opposition (les autres élèves forment l'opposition)

Vous pouvez déléguer ces rôles à vos élèves de la façon qui convient le mieux à votre classe. Vous pouvez même tenir des élections pour certains des rôles.

Affectez plus d'élèves au parti qui forme le gouvernement qu'à celui qui forme l'opposition.

Si le gouvernement est minoritaire, l'opposition a plus de votes et le projet de loi sera probablement rejeté.

Activité 3 : La tenue d'une réunion du caucus

Aperçu de la leçon

Au cours de cette activité, les élèves allieront ce qu'ils ont appris dans les deux activités précédentes pour remplir les espaces vides du scénario du Parlement étudiant. Le scénario permet aux élèves d'écrire leurs propres arguments, questions ou déclarations en fonction du projet de loi proposé par l'ensemble de la classe.

Cette activité nécessite une période de classe.

Résultats d'apprentissage

- Les élèves acquerront des compétences en résolution de problèmes et en prise de décisions. (6.S.4)
- Les élèves mettront en application les techniques de la collaboration, de la résolution de conflits et de la création d'un consensus. (6.S.5)
- Les élèves feront preuve de compétences en expression orale. (6.S.8)
- Les élèves comprendront les principes fondamentaux de la démocratie. (6.1.2)

Concepts

Les élèves doivent comprendre les concepts exposés dans les sections I et 2, entre autres le caucus, l'ordre quotidien des travaux, le cortège du Président, la cérémonie, les traditions, le parti au pouvoir, l'opposition, le Cabinet, les critiques, la neutralité, les greffiers à la table, la sanction royale, les médias, de même que les différentes étapes de l'adoption d'un projet de loi et les composantes d'un débat.

Les élèves doivent bien comprendre le projet de loi préparé en classe (Activité I) et connaître le rôle qui leur a été attribué (Activité 2).

Les élèves doivent se familiariser avec les notes sur les costumes et les règles de procédure décrites à la section 3, Le Parlement étudiant.

Préparation et ressources

• Copies du scénario du Parlement étudiant

Activité

- I. Dites aux élèves qu'il est temps de tenir une réunion du caucus, ce qui constitue la dernière étape de leurs préparatifs avant le débat comme tel.
- 2. Répartissez les élèves en trois groupes :
 - ceux et celles qui ont été choisis pour faire partie du gouvernement (y compris le premier ministre et le Président des comités)
 - ceux et celles qui sont membres du parti de l'opposition
 - ceux et celles qui jouent des rôles neutres (Président, Greffier, Légiste, pages, Sergent d'armes, Lieutenant-gouverneur, journalistes)
- 3. À cette étape, les élèves passeront en revue le scénario de leur groupe (ou deux par deux dans ces groupes) :

Le caucus du gouvernement :

- répartira des postes ministériels parmi ses membres;
- s'assurera que chaque député du gouvernement a l'occasion d'intervenir pendant le débat;
- désignera le ministre qui parrainera le projet de loi; et
- préparera une déclaration préliminaire et une déclaration de clôture.

Le caucus de l'opposition :

- répartira des postes du cabinet fantôme parmi ses membres;
- s'assurera que chaque député de l'opposition a l'occasion d'intervenir au moins une fois pendant le débat;
- préparera une déclaration préliminaire et une déclaration de clôture; et
- décidera s'il votera pour ou contre le projet de loi à la deuxième et à la troisième lecture.

Les élèves qui jouent des rôles neutres*:

- se familiariseront avec le texte de leur personnage et les gestes qu'ils doivent poser;
- prévoiront les arguments des députés du gouvernement et ceux des députés de l'opposition;
- prépareront des questions pour la conférence de presse;
- réuniront tout le matériel nécessaire à leur rôle, par exemple des stylos, des cahiers de notes, des caméras, et cetera.
- 4. Lorsque les élèves auront complété leur scénario et rassemblé les accessoires et les costumes, votre classe sera prête à tenir un Parlement étudiant. Consultez le Plan détaillé de l'enseignant (Ressources pédagogiques, page 41) pour vous guider dans la mise en scène et l'animation.
- 5. Pour tenir un Parlement étudiant dans votre classe, consultez le Plan détaillé de l'enseignant.

*Les personnes qui jouent des rôles neutres ne rencontreraient normalement pas les médias, mais elles le font dans le cadre de cette activité.

Note: À l'exception des journalistes, les élèves qui jouent des rôles neutres doivent savoir que les personnes qui occupent ces postes n'auraient pas, normalement, de telles responsabilités.

•

Ressources pédagogiques

Exemple d'un projet de loi et idées de débat

Loi sur le port d'un uniforme scolaire

Utilisez ce qui suit pour vous suggérer les éléments dont vos élèves doivent tenir compte afin de choisir et de formuler un sujet en vue d'un débat au Parlement étudiant. Vous constaterez probablement que le plus facile sera de choisir une idée de projet de loi qui les intéresse. Si vous choisissez l'un de ces sujets, encouragez les élèves à exprimer ces points dans leurs propres mots.

Exemple d'un projet de loi : Loi sur le port d'un uniforme scolaire (projet de loi nº 501)

I. Objet principal du projet de loi

Le gouvernement doit pouvoir préciser au moins un objet principal du projet de loi. Par exemple :

• Le projet de loi améliorera l'éducation publique pour tous les élèves de l'Alberta en créant un milieu propice à l'apprentissage.

2. Détails du projet de loi

La classe doit décider d'un certain nombre de détails clés qui seront soumis au débat. Par exemple :

- En vertu de cette loi, tous les élèves qui fréquentent les écoles albertaines devront porter un uniforme à l'école et lors des activités scolaires.
- Les écoles doivent décider de l'apparence de l'uniforme.
- Une infraction à la loi entraînera une amende de 100 \$ pour l'élève.

3. Raisons pour lesquelles le gouvernement propose le projet de loi

À ce stade-ci, le gouvernement précise les raisons pour lesquelles les Albertains tireraient profit de cette loi. Voici des exemples :

- Les familles n'auront plus à dépenser autant pour les vêtements parce qu'on ne s'attendra pas que les élèves portent des vêtements de marques à la mode.
- Les élèves ne seront plus pris à partie par les intimidateurs, parce que tout le monde portera les mêmes vêtements.

- · Les élèves pourront mieux se concentrer sur les activités scolaires, parce qu'ils ne seront plus distraits par les vêtements des autres.
- Les élèves pourront plus facilement choisir leurs vêtements le matin.
- · Les uniformes projetteront une bonne image de l'école et amélioreront sa réputation, parce que tout le monde sera bien vêtu.
- Les enseignants pourront trouver leur classe facilement lorsqu'ils se rendront à de grands événements ou au cours d'excursions pédagogiques, parce que tout le monde sera habillé de la même manière.
- Les uniformes amélioreront le sentiment d'appartenance à l'école et la fierté à son égard.
- Les élèves ne viendront pas à l'école avec des vêtements porteurs de mots ou d'images de mauvais goût.
- L'amende proposée de 100 \$ est convenable parce que les élèves doivent être tenus responsables de ce qu'ils portent.

4. Raisons pour lesquelles l'opposition s'oppose au projet de loi

lci, l'opposition souligne les raisons pour lesquelles elle rejette les idées du gouvernement et elle peut offrir des solutions de rechange. Voici des exemples :

- Les élèves doivent avoir la liberté de porter les vêtements de leur choix. Dire aux élèves ce qu'ils doivent porter va à l'encontre des libertés individuelles.
- Un nombre plus important d'élèves abandonneront l'école si on les oblige à porter certains vêtements.
- Si les élèves n'étaient pas consultés préalablement, les uniformes pourraient être laids.
- · Le coût de ces uniformes pourrait être très élevé, selon le fournisseur choisi par l'école. Les familles n'auront pas la possibilité de se procurer leurs vêtements scolaires dans des magasins à prix réduits.
- Les uniformes seront une source de distraction s'ils sont inconfortables ou irritants pour la peau.
- · Les écoles seraient ennuyeuses si tout le monde avait la même apparence, et les élèves ne pourraient pas exprimer leur individualité.
- · L'amende est injuste parce que les élèves n'ont pas les moyens de débourser 100 \$, et leurs parents finiront par payer, parce que leur enfant aurait enfreint la loi.
- Certains styles et couleurs de vêtements ne font pas à tout le monde.

Exemple d'un projet de loi et idées de débat

Loi sur les écoles écologiques

Utilisez ce qui suit pour suggérer les éléments dont vos élèves doivent tenir compte afin de choisir et de formuler un sujet en vue d'un débat au Parlement étudiant. Vous constaterez probablement que le plus facile sera de choisir une idée de projet de loi qui les intéresse. Si vous choisissez l'un de ces sujets, encouragez les élèves à exprimer ces points dans leurs propres mots.

Exemple d'un projet de loi : Loi sur les écoles écologiques (projet de loi n° 502)

I. Objet principal du projet de loi

Le gouvernement doit pouvoir préciser au moins un objet principal du projet de loi. Par exemple :

• Le projet de loi aidera à améliorer l'environnement et à rendre les écoles plus écologiques.

2. Détails du projet de loi

L'ensemble de la classe doit décider d'un certain nombre de détails clés qui feront l'objet du débat. Par exemple :

- Dans trois ans, toutes les écoles albertaines devront devenir plus écologiques, en réduisant leur consommation énergétique.
- Les écoles albertaines ne seront ouvertes qu'à la fin du printemps, durant l'été et au début de l'automne, lorsqu'il y a davantage de lumière du jour, de façon à réduire la consommation d'électricité pour éclairer les salles de classe. Les élèves iront plus longtemps à l'école l'été et ne fréquenteront pas l'école l'hiver.
- Toutes les écoles doivent utiliser l'énergie solaire.
- Les écoles doivent réduire l'utilisation d'ordinateurs et d'équipements électroniques.
- Les élèves n'auront pas le droit d'apporter leurs repas et leurs collations dans des sacs ou des emballages jetables.

notes

3. Raisons pour lesquelles le gouvernement propose le projet de loi

À ce stade-ci, le gouvernement précise les raisons pour lesquelles les Albertains tireraient profit de la loi. Voici des exemples :

- Si les écoles sont ouvertes seulement pendant les saisons où les journées sont longues, elles réduiront leur consommation énergétique pour l'éclairage des édifices.
- Ce projet de loi aidera les écoles à réaliser des économies sur leur facture d'électricité.
 L'argent ainsi économisé peut servir à améliorer d'autres aspects de l'école, par exemple l'achat de nouveaux équipements pour le gymnase ou de livres pour la bibliothèque.
- Les ordinateurs et les équipements électroniques consomment beaucoup d'énergie, de sorte qu'il faut en limiter l'utilisation.
- Le projet de loi réduira la quantité de déchets dans les écoles, parce que tout le monde sera tenu d'utiliser des contenants recyclables pour les repas.
- L'énergie solaire est une ressource renouvelable qui permettra aux écoles de faire des économies à long terme.
- Les élèves auront des vacances plus longues en hiver que maintenant, de sorte qu'ils auront beaucoup de temps pour skier, construire des forts de neige, jouer au hockey, et cetera.
- Venir à l'école l'hiver peut être dangereux à cause de la glace et de la neige.
- Le projet de loi réduira le nombre d'accidents de la circulation qui surviennent l'hiver, parce qu'il n'y aura pas d'autobus scolaires sur la route pendant cette saison.
- De nombreux élèves sont plus fatigués en hiver, parce qu'il fait plus sombre; s'ils vont à l'école l'été, ils auront davantage d'énergie et apprendront mieux.
- Les piles et les cartouches d'encre contribuent au volume de déchets toxiques, de sorte qu'il faut en limiter l'utilisation.

4. Raisons pour lesquelles l'opposition s'oppose au projet de loi

lci, l'opposition souligne les raisons pour lesquelles elle rejette les idées du gouvernement et elle peut offrir des solutions de rechange. Voici des exemples :

• Les élèves ne pourront pas se concentrer s'ils vont à l'école l'été, parce qu'ils voudront jouer à l'extérieur en raison du beau temps.

- La plupart des familles prennent leurs vacances en été.
- Il n'y a pas de camps de jour ou de programmes pour les jeunes en hiver lorsque leurs parents sont au travail. Les parents devront trouver quelqu'un pour prendre soin des jeunes enfants.
- Le projet de loi entraînera de grands changements coûteux pour les écoles albertaines.
 L'installation de panneaux solaires coûte très cher, et cet argent serait dépensé à meilleur escient sur les programmes pédagogiques.
- Les écoles et les élèves ont besoin d'ordinateurs tous les jours. Les élèves doivent apprendre à se servir de diverses technologies dans la société contemporaine.
- Il sera impossible d'empêcher les enfants d'apporter des collations emballées dans du plastique, parce qu'elles sont le plus souvent achetées telles quelles dans les magasins.
- Les écoles devront se défaire des machines distributrices qui vendent des aliments emballés dans du plastique. De nombreuses écoles dépendent de ces machines pour recueillir de l'argent pour les équipes et les clubs scolaires.
- L'école deviendra ennuyeuse si les enseignants ne peuvent utiliser des appareils électroniques tels que les téléviseurs, les projecteurs et les ordinateurs en classe.
- Il faut tout de même chauffer les édifices l'hiver pour que les tuyaux ne gèlent pas. Pourquoi chauffer des édifices vides?

AUTRES IDÉES DE DÉBAT

- L'utilisation de téléphones cellulaires dans les écoles
- Loi sur les couvre-feux pour les jeunes
- · La malbouffe dans les écoles
- Écoles distinctes pour garçons et filles

Jeu de jumelage à la Chambre

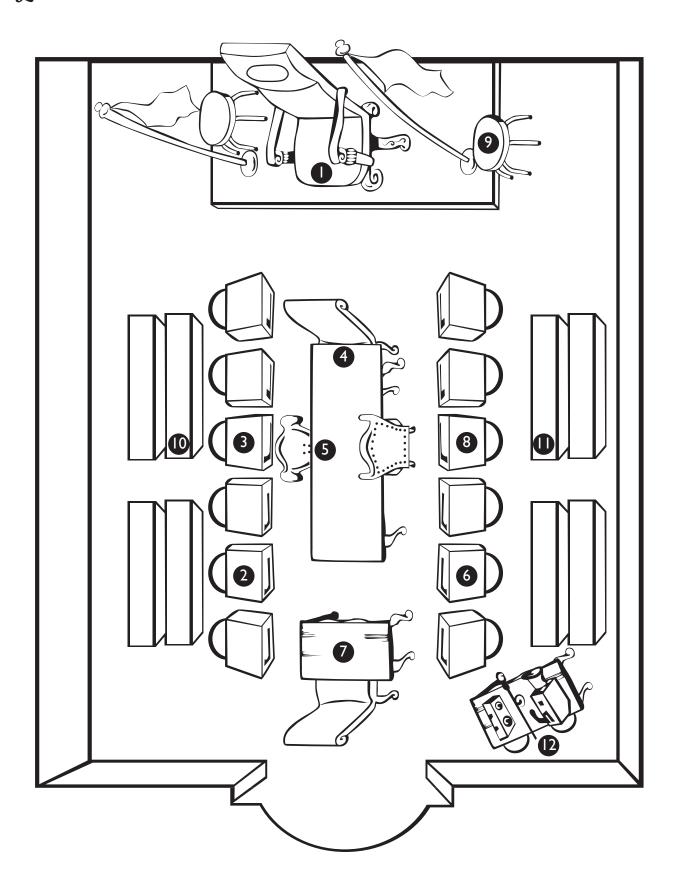
À l'aide du diagramme de la Chambre du Parlement étudiant, indique le siège que chaque personne qui figure dans la liste suivante occupe en Chambre ainsi que sa fonction la plus importante.

Titre de la personne	Siège	Quelle est la fonction la plus importante de cette personne dans le processus démocratique?
Ministre du gouvernement		
Journalistes		
Chef de l'Opposition officielle		
Cabinet fantôme		
Premier ministre		
Simple député du gouvernement		
Page		
Légiste		
Greffier		
Sergent d'armes		
Président		
Simple député de l'opposition		
Lieutenant-gouverneur	0	
Président des comités	0	

0	Où le Lieutenant-gouverneur	s'assoit-il lorsqu'il d	lonne la sanction	royale?
---	-----------------------------	-------------------------	-------------------	---------

Où le Président des comités s'assoit-il lorsqu'il dirige le débat? ____

Diagramme de la Chambre du Parlement étudiant



Clé de correction :_____

Titre de la personne	Siège	Quelle est la fonction la plus importante de cette personne dans le processus démocratique?	
Ministre du gouvernement	2	Chef d'un ministère	
Journalistes	12	Interviewent les députés après la séance et informent les citoyens des activités des représentants élus.	
Chef de l'Opposition officielle	8	Chef du parti qui compte le plus grand nombre de représentants élus, après le parti au pouvoir.	
Cabinet fantôme	6	Députés de l'opposition choisis pour faire des recherches sur les activités et les politiques d'un ministère donné et poser des questions à ce sujet.	
Premier ministre	3	Chef du gouvernement. Chef du parti qui compte le plus grand nombre de représentants élus.	
Simple député du gouvernement	10	Député élu sans poste au Cabinet	
Page	9	Élève du secondaire qui aide les députés, le Président et les fonctionnaires de la Chambre.	
Légiste	5	Une conseiller senior en matière de procédure;	
Greffier	4	Principal conseiller du Président	
Sergent d'armes	7	Chef de la sécurité à l'intérieur de la Chambre	
Président	I	Maintient l'ordre en Chambre pendant la séance.	
Simple député de l'opposition	11	Député de l'opposition sans poste au cabinet fantôme	
Lieutenant-gouverneur	0	Représentant de la Reine en Alberta	
Président des comités	0	Dirige le comité plénier et anime le débat.	

Où le Lieutenant-gouverneur s'assoit-il lorsqu'il donne la sanction royale? I

Où le Président des comités s'assoit-il lorsqu'il dirige le débat? 4

Cartes des rôles des élèves au Parlement étudiant

Photocopiez et découpez ces cartes pour les remettre aux élèves, après avoir attribué les rôles du Parlement étudiant.

PRÉSIDENT

- Vous présidez les séances de l'Assemblée législative.
- Vous traitez tous les députés de l'Assemblée sur un pied d'égalité. Vous ne prenez pas parti pour ou contre le projet de loi qui fait l'objet du débat et vous ne votez pas.
- Vous donnez la parole aux personnes qui souhaitent intervenir, et ces personnes doivent vous adresser la parole en disant d'abord « Monsieur le Président » ou « Madame la Présidente ».
- · Vous maintenez l'ordre en Chambre.

PREMIER MINISTRE

- Vous êtes le chef du gouvernement de l'Alberta.
- Vous êtes le chef du parti qui compte le plus grand nombre de représentants élus à l'Assemblée législative.
- Vous choisissez les ministres du Cabinet et aidez à choisir les projets de loi du gouvernement.
- Vous répondez aux questions pendant la période des questions orales.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

- Vous êtes le représentant de la reine pour la province de l'Alberta.
- Vous n'êtes autorisé à entrer dans la Chambre que si le Président vous y invite.
- Vous donnez l'approbation finale aux projets de loi par la sanction royale.

CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

- Vous êtes le chef du parti qui compte le plus grand nombre de députés à l'Assemblée législative, après le parti au pouvoir.
- Vous présentez des projets de loi et proposez des solutions de rechange aux politiques gouvernementales.
- Vous interrogez le gouvernement pendant la période des questions orales (vous posez la première question).

GREFFIER

- Vous soutenez le Président dans ses fonctions.
- Vous conseillez le Président sur les questions qui ont trait à la procédure de la Chambre.
- Vous dirigez les affaires courantes.
- Vous lisez à voix haute les titres des projets de loi à sanctionner.

SERGENT D'ARMES

- Vous êtes responsable de la sécurité à l'intérieur de la Chambre et des galeries de l'Assemblée législative.
- Vous portez la masse et menez le cortège du Président.
- Vous portez la verge noire et escortez le Lieutenant-gouverneur lorsqu'il entre dans la Chambre de l'Assemblée législative.

PAGE

- Vous aidez le Président, le Sergent d'armes, le Greffier, le Légiste et les députés pour qu'ils n'aient pas besoin de quitter leur pupitre pendant le débat.
- · Vous aidez les députés en livrant des messages.
- Vous ouvrez les portes chaque fois que le Sergent d'armes escorte des personnes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Assemblée législative.
- Vous couvrez la masse avant que le Lieutenantgouverneur entre dans la Chambre.

PRÉSIDENT DES COMITÉS

- · Vous présidez le comité plénier.
- Vous traitez tous les députés de l'Assemblée sur un pied d'égalité.
- Vous ne prenez pas parti pour ou contre le projet de loi qui fait l'objet du débat, et vous ne votez pas en comité plénier. Vous pouvez toutefois participer aux débats et voter pendant une séance de l'Assemblée.
- Vous donnez la parole aux personnes qui souhaitent intervenir, et ces dernières doivent toujours s'adresser à vous en disant d'abord « Monsieur le Président » ou « Madame la Présidente ».
- Vous occupez le siège du Greffier en comité plénier.

MINISTRE DU GOUVERNEMENT

- Vous présentez des projets de loi du gouvernement à l'Assemblée législative.
- Vous participez aux débats et présentez des arguments en faveur des projets de loi du gouvernement.
- Vous votez en faveur des projets de loi du gouvernement.
- Vous répondez à des questions pendant la période des questions orales.

JOURNALISTE

- Vous écoutez attentivement les délibérations.
- Vous enregistrez la séance.
- Vous interviewez des députés après la séance.
- Vous faites des reportages sur les événements de la journée.

DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION

- Vous proposez des solutions de rechange aux politiques du gouvernement.
- Vous participez aux débats, et vous pouvez présenter des arguments pour marquer votre opposition aux projets de loi du gouvernement.
- Vous pouvez voter contre les projets de loi du gouvernement.

SIMPLE DÉPUTÉ DU GOUVERNEMENT

- Vous participez aux débats, et vous appuyez généralement les projets de loi du gouvernement.
- Vous votez généralement en faveur des projets de loi du gouvernement.

LÉGISTE

- Un conseiller senior en matière de procédure
- Il est chargé aussi d'approuver les amendements et les pétitions et d'aider à la rédaction de décisions touchant la procédure parlementaire

SIMPLE DÉPUTÉ DU GOUVERNEMENT

- Vous participez aux débats, et vous appuyez généralement les projets de loi du gouvernement.
- Vous votez généralement en faveur des projets de loi du gouvernement.

DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION

- Vous proposez des solutions de rechange aux politiques du gouvernement.
- Vous participez aux débats, et vous pouvez présenter des arguments pour marquer votre opposition aux projets de loi du gouvernement.
- Vous pouvez voter contre les projets de loi du gouvernement.

SIMPLE DÉPUTÉ DU GOUVERNEMENT

- Vous participez aux débats, et vous appuyez généralement les projets de loi du gouvernement.
- Vous votez généralement en faveur des projets de loi du gouvernement.

DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION

- Vous proposez des solutions de rechange aux politiques du gouvernement.
- Vous participez aux débats, et vous pouvez présenter des arguments pour marquer votre opposition aux projets de loi du gouvernement.
- Vous pouvez voter contre les projets de loi du gouvernement.

SIMPLE DÉPUTÉ DU GOUVERNEMENT

- Vous participez aux débats, et vous appuyez généralement les projets de loi du gouvernement.
- Vous votez généralement en faveur des projets de loi du gouvernement.

DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION

- Vous proposez des solutions de rechange aux politiques du gouvernement.
- Vous participez aux débats, et vous pouvez présenter des arguments pour marquer votre opposition aux projets de loi du gouvernement.
- Vous pouvez voter contre les projets de loi du gouvernement.

SIMPLE DÉPUTÉ DU GOUVERNEMENT

- Vous participez aux débats, et vous appuyez généralement les projets de loi du gouvernement.
- Vous votez généralement en faveur des projets de loi du gouvernement.

DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION

- Vous proposez des solutions de rechange aux politiques du gouvernement.
- Vous participez aux débats, et vous pouvez présenter des arguments pour marquer votre opposition aux projets de loi du gouvernement.
- Vous pouvez voter contre les projets de loi du gouvernement.

SIMPLE DÉPUTÉ DU GOUVERNEMENT

- Vous participez aux débats, et vous appuyez généralement les projets de loi du gouvernement.
- Vous votez généralement en faveur des projets de loi du gouvernement.

MINISTRE DU GOUVERNEMENT

- Vous êtes nommé par le Premier ministre.
- Vous présentez des projets de loi du gouvernement à l'Assemblée législative.
- Vous participez aux débats et présentez des arguments en faveur des projets de loi du gouvernement.
- Vous votez en faveur des projets de loi du gouvernement.
- Vous répondez à des questions pendant la période des questions orales.

DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION

- Vous proposez des solutions de rechange aux politiques du gouvernement.
- Vous participez aux débats, et vous pouvez présenter des arguments pour marquer votre opposition aux projets de loi du gouvernement.
- Vous pouvez voter contre les projets de loi du gouvernement.

MINISTRE DU GOUVERNEMENT

- Vous êtes nommé par le Premier ministre.
- Vous présentez des projets de loi du gouvernement à l'Assemblée législative.
- Vous participez aux débats et présentez des arguments en faveur des projets de loi du gouvernement.
- Vous votez en faveur des projets de loi du gouvernement.
- Vous répondez à des questions pendant la période des questions orales.

DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION

- Vous proposez des solutions de rechange aux politiques du gouvernement.
- Vous participez aux débats, et vous pouvez présenter des arguments pour marquer votre opposition aux projets de loi du gouvernement.
- Vous pouvez voter contre les projets de loi du gouvernement.

MINISTRE DU GOUVERNEMENT

- Vous êtes nommé par le Premier ministre.
- Vous présentez des projets de loi du gouvernement à l'Assemblée législative.
- Vous participez aux débats et présentez des arguments en faveur des projets de loi du gouvernement.
- Vous votez en faveur des projets de loi du gouvernement.
- Vous répondez à des questions pendant la période des questions orales.

JOURNALISTE

- Vous écoutez attentivement les délibérations.
- Vous enregistrez la séance.
- Vous interviewez des députés après la séance.
- Vous faites des reportages sur les événements de la journée.

MINISTRE DU GOUVERNEMENT

- Vous êtes nommé par le Premier ministre.
- Vous présentez des projets de loi du gouvernement à l'Assemblée législative.
- Vous participez aux débats et présentez des arguments en faveur des projets de loi du gouvernement.
- Vous votez en faveur des projets de loi du gouvernement.
- Vous répondez à des questions pendant la période des questions orales.

JOURNALISTE

- Vous écoutez attentivement les délibérations.
- Vous enregistrez la séance.
- Vous interviewez des députés après la séance.
- Vous faites des reportages sur les événements de la journée.

PAGE

- Vous aidez le Président, le Sergent d'armes, le Greffier, le Légiste et les députés pour qu'ils n'aient pas besoin de quitter leur pupitre pendant le débat.
- · Vous aidez les députés en livrant des messages.
- Vous ouvrez les portes chaque fois que le Sergent d'armes escorte des personnes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Assemblée législative.
- Vous couvrez la masse avant que le Lieutenantgouverneur entre dans la Chambre.

PAGE

- Vous aidez le Président, le Sergent d'armes, le Greffier, le Légiste et les députés pour qu'ils n'aient pas besoin de quitter leur pupitre pendant le débat.
- · Vous aidez les députés en livrant des messages.
- Vous ouvrez les portes chaque fois que le Sergent d'armes escorte des personnes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Assemblée législative.
- Vous couvrez la masse avant que le Lieutenantgouverneur entre dans la Chambre.

Plan détaillé de l'enseignant pour le Parlement étudiant en classe

Si vous tenez l'activité du Parlement étudiant dans votre salle de classe, utilisez ce plan détaillé pour guider vos élèves au cours de la simulation.

(Si vous visitez l'Assemblée législative, un guide chevronné animera la simulation dans la pièce spécialement conçue pour le Parlement étudiant.)

Préparation/disposition de la salle

- Disposez les pupitres dans la pièce selon le diagramme de la Chambre du Parlement étudiant (voir la page 33).
- Assurez-vous que les accessoires sont en place, que les élèves ont revêtu leur costume et que chacun a une copie du scénario.
- Passez en revue le processus d'adoption d'un projet de loi, au besoin.

Scène I : Cortège et première lecture

- Formez le cortège à l'extérieur des portes de la Chambre dans l'ordre suivant :
 - Sergent d'armes (qui porte la masse)
 - Président
 - Greffier
 - Légiste
 - Pages (un page doit tenir la porte ouverte, puis suivre le cortège)
- Assurez-vous que tous les autres élèves sont à leur pupitre avant le cortège.
 - Le Lieutenant-gouverneur et les journalistes doivent être assis à l'écart de la scène, mais peuvent regarder les délibérations, jusqu'à leur participation aux scènes 5 et 6.
 - Le Président des comités est un député du gouvernement et doit être assis avec le gouvernement jusqu'à la scène 3.
- Le Président peut réciter une prière d'ouverture différente, s'il y a lieu.

Le Lieutenantgouverneur ne se
trouverait normalement
pas en Chambre
pendant le processus
d'adoption de la
loi. Il n'y viendrait
qu'au moment de la
sanction royale.

notes

- Dans cette scène, le projet de loi est présenté pour la première fois par un ministre du gouvernement. À cette étape, tous les députés votent généralement « pour », parce que l'étude du projet de loi en est encore à ses débuts
- Assurez-vous que tous les élèves se lèvent lorsqu'ils prennent la parole et s'assoient lorsqu'ils ont terminé, à moins d'indication contraire dans le scénario.

Avant de passer à la scène 2, rappelez aux élèves qu'à l'Assemblée législative réelle, il s'écoule un bon laps de temps entre la première lecture et l'étape suivante du projet de loi, car les députés et leur personnel étudient le projet de loi en profondeur et font des recherches plus poussées sur le sujet.

On peut demander aux pages de livrer des messages à d'autres personnes en Chambre.

Scène 2 : Deuxième lecture

 Dans cette scène, les députés du gouvernement expliquent les principales raisons pour lesquelles le projet de loi a été présenté, alors que l'opposition expose ses raisons générales pour s'y opposer. Le projet de loi passera à l'étape suivante, parce que le gouvernement détient une majorité des députés qui voteront « pour ».

Avant de passer à la scène 3, demandez aux élèves de faire le point sur la différence entre les raisons d'être de la première et de la deuxième lecture.

Scène 3 : Comité plénier

• Dans cette scène, les députés discutent du projet de loi en détail. Tous les commentaires s'adressent maintenant au Président des comités.

Avant de passer à la scène 4, demandez aux élèves de réfléchir à l'importance de l'étape du comité.

Scène 4 : Troisième lecture

• Dans cette scène, le gouvernement et l'opposition résument chacun à leur tour quelques-unes de leurs principales conclusions concernant le projet de loi. Ce dernier sera probablement adopté à cette lecture, parce que le gouvernement détient une majorité des députés qui voteront « pour ».

Avant de passer à la scène 5, demandez aux élèves ce qui se produirait si le gouvernement était minoritaire.

Rappelez aux élèves qu'un projet de loi ne devient pas immédiatement une loi après son adoption en troisième lecture. Quelle est l'étape suivante?

note

Scène 5 : Sanction royale et ajournement

- Dans cette scène, le Lieutenant-gouverneur demande l'autorisation d'entrer dans la Chambre pour donner la sanction royale au projet de loi. Cela fait, l'Assemblée vote d'ajourner ses travaux (prévoir un fac-similé de verge noire à remettre à l'un des pages.)
- Lorsque la séance a été ajournée, le Sergent d'armes conduit le Président, le Greffier, le Légiste et les pages à l'extérieur de la Chambre.

Avant de passer à la scène 6, demandez aux élèves d'examiner pourquoi le Lieutenant-gouverneur sanctionne le projet de loi.

Scène 6 : Conférence de presse/mêlée de presse

- Installez les journalistes et les députés à interviewer dans un endroit où tout le monde peut les voir.
- Demandez aux élèves de réfléchir au rôle important que jouent les médias dans le processus d'adoption des lois.

Conclusion

- Discutez des sujets suivants :
 - Pourquoi le processus d'adoption des lois est-il si long? Est-ce une bonne ou une mauvaise chose qu'il faille autant d'étapes pour adopter une loi?
 - Pourquoi existe-t-il autant de règles à l'Assemblée (règles indiquant qu'il faut se lever lorsqu'on prend la parole, s'adresser au Président, attendre qu'on vous donne la parole pour intervenir ...)?
 - Si le projet de loi devenait une loi véritable en Alberta, comment changerait-elle votre vie? Comment changerait-elle celle des autres Albertains?
 - Si les Albertains étaient insatisfaits de cette nouvelle loi, que pourraient-ils faire?
- Demandez aux élèves d'aider à ranger le matériel, les costumes et les pupitres.
- Demandez aux élèves de reprendre leur place pour faire les activités de suivi.

À l'Assemblée législative, les médias sont autorisés à observer les délibérations depuis une galerie réservée à la presse. Les interviews ont cependant lieu à l'extérieur de la Chambre.

Les élèves, dans leur rôle de députés, peuvent prévoir les questions des journalistes et préparer d'avance leurs réponses, mais on les encourage aussi à improviser leurs réponses aux questions des journalistes.

Les journalistes n'interviewent jamais les personnes qui occupent des rôles neutres, tels que le Président, le Greffier ou le Sergent d'armes, au sujet de mesures législatives.

La fabrication d'une masse

Au début de chaque jour de séance, le Sergent d'armes porte la masse dans la Chambre. Jadis, la masse fut une arme de guerre. Aujourd'hui, elle est le symbole du pouvoir législatif de l'Assemblée législative. Dans le cadre de cette activité, vous pouvez fabriquer votre propre masse pour ensuite l'utiliser au Parlement étudiant.

Matériaux

- cylindres en carton (d'essuie-tout)
- papier de bricolage
- contenants en plastique (de yogourt ou de crème glacée)
- ciseaux
- · colle ou ruban adhésif
- · marqueurs de couleur
- boutons, paillettes, bijoux en plastique, poudre scintillante ou autres décorations

Instructions

- I. Tracez la circonférence du cylindre en carton sur le fond du contenant en plastique. Découpez le cercle ainsi tracé.
- 2. Dessinez la couronne de la masse sur du papier de bricolage et découpez-la. La couronne doit être plus grande que le contenant en plastique. Enjolivez la couronne avec les marqueurs et les décorations. Collez-la sur le contenant en plastique.
- 3. Pour fabriquer le manche de la masse, attachez bout à bout quelques cylindres de carton avec du ruban adhésif.
- 4. Colorez le manche avec les marqueurs. Vous pouvez dessiner des symboles de l'Alberta comme le mouflon d'Amérique, le pin lodgepole, le grand-duc d'Amérique, l'omble à tête plate, la rose aciculaire, le bison, le castor, le blé et autres.
- 5. Insérez le manche de la masse dans le trou du contenant en plastique. Utilisez du ruban adhésif pour le maintenir en place.
- 6. Utilisez la masse dans le cadre du débat en classe!

BIBLIOGRAPHIE:

 Guide du citoyen de l'Assemblée législative de l'Alberta www.assembly.ab.ca → Visitor Information → Learning Resources



Activités de suivi en classe

Mini-salon des carrières

- Demandez aux élèves de faire des recherches sur le programme des pages à l'Assemblée législative. Demandez à un ancien page ou à un page en poste actuellement à l'Assemblée législative de venir parler du programme à vos élèves. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Bureau du Sergent d'armes (780.422.9259).
- Invitez un député ou un fonctionnaire de l'Assemblée législative à rendre visite à votre classe. Confiez à des élèves désignés le devoir de préparer d'avance des questions à lui poser.

Rapport des médias

- Demandez à des journalistes de rédiger un article de journal sur le projet de loi et le débat qui a eu lieu au Parlement étudiant. Joignez-y des photos prises à cette occasion, si vous en avez, et des extraits d'interviews avec des députés. Distribuez la version finale à la classe.
- Demandez à des journalistes de tourner un reportage télévisuel. Incluez-y un résumé de ce qui s'est produit au Parlement étudiant et des interviews avec des députés. Demandez aux élèves de « diffuser » le reportage final à leurs camarades.

Réflexion personnelle

- Demandez aux élèves de décrire leur expérience du Parlement étudiant dans leur journal personnel. Voici quelques sujets de réflexion possibles :
 - Trois choses que j'ai apprises au sujet de l'Assemblée législative que je ne savais pas auparavant...
 - Si je pouvais décrocher n'importe quel emploi à l'Assemblée législative, je serais... parce que...
 - Si j'étais député de l'Assemblée législative...

Visite virtuelle www.assembly.ab.ca/visitor

• Emmenez vos élèves au laboratoire informatique de l'école pour faire une visite virtuelle de l'Assemblée législative. La visite virtuelle comprend des activités de suivi ainsi que des défis à relever par les élèves, de même que des vidéos d'élèves de 6e année qui interviewent le Lieutenant-gouverneur, plusieurs députés, des fonctionnaires de l'Assemblée et des représentants du gouvernement. Les élèves peuvent même prendre des photos à utiliser pour faire des exposés.

Guide de l'enseignant

Lexique de termes parlementaires

*Certains termes qui ne figurent pas dans le Manuel de l'élève ont été ajoutés au Guide de l'enseignant aux fins de référence.

A

- *Adjoint parlementaire : membre du cabinet de rang subordonné, chargé d'un portefeuille particulier au sein d'un ministère.
- Administration locale : conseil chargé d'administrer les affaires d'une municipalité (ville ou village). Ses membres sont élus par les résidents de la municipalité (aussi appelée administration municipale.)
- Administration municipale: (voir Administration locale.)
- **Affaires courantes :** période réservée chaque jour à l'Assemblée législative pour déposer des documents, présenter des pétitions, présenter des projets de loi et aborder d'autres affaires routinières.
- **Affaires du gouvernement :** période prévue chaque jour pour traiter les affaires que le gouvernement soumet à l'examen de l'Assemblée.
- Amendement : modification proposée à une motion, à un projet de loi, à une question écrite ou à un rapport de comité, dans le but de l'améliorer ou de présenter une solution de rechange.

Amender: changer ou améliorer.

Assemblée législative : l'ensemble des députés élus constitue l'Assemblée législative. Cette expression désigne également la Chambre où ils se réunissent régulièrement.

B

- *Bicaméral: se dit d'une Législature qui comprend deux Chambres distinctes. Au Canada, il s'agit du Sénat et de la Chambre des communes. Généralement, les deux Chambres possèdent des privilèges et des pouvoirs équivalents, mais elles sont tout à fait distinctes l'une de l'autre. L'Assemblée législative de l'Alberta est unicamérale.
- **Budget :** document dans lequel le gouvernement précise ses sources de revenus et ses dépenses pour la prochaine année.

C

- **Cabinet :** groupe de ministres qui travaillent de près avec le Premier ministre. (Voir **Ministre du cabinet**.)
- Cabinet fantôme: groupe de députés dans chaque caucus de l'opposition, en particulier l'Opposition officielle, qui agissent comme critiques du parti pour chacun des portefeuilles gouvernementaux. Comme les ministres qu'ils jumellent, les critiques de l'opposition écoutent les préoccupations et les idées de diverses personnes et de divers groupes d'intérêt partout dans la province.
- Caucus: groupe composé des députés de l'Assemblée législative d'un même parti politique. Des réunions privées du caucus ont lieu régulièrement.
- **Cérémonie :** acte officiel qui suit certaines coutumes, règles ou traditions spéciales.
- **Chambre :** salle dans laquelle tous les députés de l'Assemblée législative se réunissent pour délibérer et voter. (Voir **Assemblée législative**.)
- Chef de l'Opposition officielle : chef du parti politique qui a fait élire le plus grand nombre de députés, après le parti au pouvoir.

- Chef d'État : le monarque (reine ou roi) est le chef d'État du Canada. Il est représenté en Alberta par le Lieutenant-gouverneur.
- **Chef du gouvernement :** le Premier ministre est le chef du gouvernement et s'occupe des affaires de la province.
- Circonscription: région de l'Alberta qu'un député représente à l'Assemblée législative (aussi appelée circonscription électorale, comté ou district électoral). Pendant les débats, chaque député est désigné par le nom de sa circonscription plutôt que par son propre nom.
- *Coalition: association de deux ou de plusieurs partis politiques pour former le gouvernement ou l'opposition.
- **Comité :** groupe de députés de l'Assemblée législative choisis pour étudier un dossier ou un projet de loi et rédiger un rapport à ce sujet.
- **Comité plénier :** tous les députés de l'Assemblée législative qui se réunissent pour examiner des projets de loi.
- *Confédération: entente par laquelle les provinces se sont unies pour fonder la nation du Canada et créer le Parlement fédéral. Cela s'est produit en 1867, avec quatre provinces (l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse). Les autres provinces et les territoires sont entrés dans la Confédération à des dates ultérieures.
- **Constitution :** ensemble des principes fondamentaux et des pratiques consacrées que suit un pays et qui établit le système gouvernemental et les droits des citoyens.
- Cortège du Président: le Président de l'Assemblée législative, le Sergent d'armes qui porte la masse, le Greffier de la Chambre et d'autres hauts fonctionnaires quittent cérémonieusement le bureau du Président pour se rendre à l'Assemblée législative avant l'ouverture d'une séance.

Critique: député membre d'un caucus de l'opposition, surtout l'Opposition officielle, qui surveille un porte-feuille gouvernemental. Comme le ministre qu'il est chargé de surveiller, le critique écoute les préoccupations et les idées de diverses personnes et groupes d'intérêts de partout dans la province.



- **Débat :** délibérations des députés sur n'importe quel sujet.
- Déclarations des députés : période quotidienne au cours de laquelle les députés qui ne sont pas membres du Cabinet peuvent prendre la parole pendant au plus deux minutes chacun sur des questions qu'ils jugent importantes.
- **Démocratie :** pays gouverné par des personnes que les citoyens élisent pour prendre des décisions en leur nom.
- *Déposer : soumettre un document à l'Assemblée ou à un comité aux fins d'étude, de conservation historique ou de consultation.
- Député: personne élue à l'Assemblée législative. L'Assemblée législative compte 87 députés qui représentent toutes les régions de l'Alberta.
- Député indépendant de l'Assemblée législative : député de l'Assemblée législative qui n'appartient à aucun parti politique.
- Deuxième lecture: la deuxième étape de l'adoption d'un projet de loi pour qu'il devienne loi. À cette étape, son parrain expose les principes du projet de loi qu'il a présenté. Les députés de l'opposition peuvent prendre la parole et proposer des solutions de rechange.
- **Discours du Trône :** discours préparé par le gouvernement et prononcé par le Lieutenant-gouverneur au début d'une session. Il est prononcé en Chambre, et il annonce les politiques et les lois que le gouvernement entend présenter pendant la session.

Lexique de termes parlementaires

Dissolution : clôture d'une Législature, soit à la conclusion de son mandat maximal de cinq ans ou par proclamation du Lieutenant-gouverneur. La dissolution est suivie d'une élection générale.

District électoral : (voir Circonscription.)



Électeur : résident d'un territoire représenté par un député à l'Assemblée législative.

Élection : choix d'une personne ou d'un gouvernement au moyen du vote. En Alberta, une élection des députés doit avoir lieu au moins tous les cinq ans.

Élire : choisir une personne parmi un groupe de plusieurs personnes par le vote. La personne qui obtient le plus de votes est élue.

Enjeu : sujet de débat ou de délibération qui suppose plus d'un point de vue.



Fonctionnaire: personne qui est employée par le service administratif d'un gouvernement, appelé la fonction publique. En font partie les ministères du gouvernement et diverses agences.



Gouvernement : groupe qui a le pouvoir de diriger les affaires de la province; il s'agit du Premier ministre et du cabinet.

*Gouvernement responsable: cette expression signifie que le pouvoir exécutif — le Premier ministre et le cabinet — doit avoir l'appui de la majorité en Chambre pour rester au pouvoir. S'il perd cet appui sur une question de confiance, il doit démissionner ou demander la tenue d'une élection.

Greffiers à la table : le Greffier, le Légiste, les conseillers parlementaires et le coordonnateur des recherches pour les comités.

Greffier de l'Assemblée législative : conseiller principal du Président et des députés en Chambre en matière des règles à suivre à l'Assemblée législative.

Groupes d'intérêt : groupes d'entreprises, d'associations et de personnes qui partagent le même intérêt et qui essaient de persuader le gouvernement de promouvoir cet intérêt.



Hansard : compte rendu officiel imprimé de tout ce qui est dit à l'Assemblée législative.

Honorable: titre donné aux Lieutenants-gouverneurs, aux Premiers ministres, aux ministres du cabinet et aux députés en exercice. Les députés de l'Assemblée législative utilisent des expressions telles que « l'honorable député de... », « honorable collègue » et autres en guise de courtoisie, car par tradition ils ne sont pas autorisés à s'adresser les uns aux autres par leur nom.

L

Leader parlementaire: membre d'un parti chargé de gérer le travail parlementaire en Chambre. Le leader du gouvernement détermine le calendrier des travaux de la Chambre en consultation avec les leaders des autres partis reconnus.

Leader du gouvernement : député chargé de gérer les affaires du gouvernement à l'Assemblée législative. Cette personne est également un membre du cabinet.

Lecture (d'un projet de loi) : mot utilisé pour désigner chacune des étapes au cours desquelles un projet de loi est débattu à l'Assemblée législative avant de devenir une loi.

Légiste : conseiller senior en matière de procédure; il est chargé aussi d'approuver les amendements et les pétitions et d'aider à la rédaction de décisions touchant la procédure parlementaire.

Lieutenant-gouverneur: représentant du monarque (reine ou roi) en Alberta qui agit au nom de ce dernier, conformément aux conseils du Premier ministre et du cabinet. Le Lieutenant-gouverneur convoque, proroge et dissout l'Assemblée législative, prononce le discours du Tarône et sanctionne les projets de loi. Il reçoit des diplomates et remplit de nombreuses fonctions cérémonielles et sociales.

Loi : règle en vigueur dans toute l'Alberta et qui est adoptée par les députés de l'Assemblée législative, à la suite d'un débat et d'un vote.

M

Maire: dirigeant d'une municipalité (ville ou village).

Majorité : le parti qui gouverne compte plus de la moitié du nombre total des députés élus à l'Assemblée législative.

Masse: bâton massif, lourd et richement décoré qui symbolise le pouvoir et l'autorité du Parlement. Lorsque le Président entre dans la Chambre, un jour de séance, le Sergent d'armes dépose la masse sur la table devant les députés de l'Assemblée législative réunis en Chambre.

Médias : la radio, la télévision, l'Internet, les revues et les journaux, ainsi que les journalistes qui travaillent pour ces organismes.

Ministère: organe de la fonction publique responsable d'un domaine précis des affaires gouvernementales, habituellement dirigé par un ministre nommé (par exemple ministères responsables de l'éducation, de la santé ou des finances).

Ministre du cabinet : député de l'Assemblée législative qui, le plus souvent, chapeaute un ministère.

Minorité: le parti qui gouverne compte plus de députés à l'Assemblée législative que tout autre parti pris individuellement, mais moins que ceux de tous les autres partis réunis.

Monarque : reine ou roi. Le chef d'État du Canada est Sa Majesté la Reine Elizabeth II, Reine du Canada.

N

Neutre : non partisan, qui n'est lié à aucun parti politique.

0

Opposition : les députés qui appartiennent aux partis autres que le parti au pouvoir. Les députés de l'opposition siègent en face du cabinet, de l'autre côté de la Chambre. Le rôle de l'opposition est de critiquer les politiques du gouvernement, de proposer des solutions de rechange et de s'assurer que le grand public est informé de ce que le gouvernement fait ou envisage de faire.

Opposition officielle : parti politique qui compte le plus grand nombre de députés élus, après le parti au pouvoir.

Ordre quotidien des travaux : ordre du jour quotidien des affaires que l'Assemblée législative peut aborder.

P

Pages: étudiants qui travaillent à l'Assemblée législative à temps partiel pour soutenir les députés pendant les séances, en distribuant des documents et en transmettant des messages.

Parti politique : groupe de personnes qui partagent les mêmes convictions sur la façon d'administrer la province.

Partisan : membre d'un parti politique influencé par les idées et les convictions de son parti.

Lexique de termes parlementaires

Période des questions orales: rubrique des affaires courantes où les députés posent au Premier ministre ou aux ministres du cabinet des questions d'actualité importantes qui ont trait à leurs responsabilités. Cinquante minutes sont allouées à cette rubrique chaque jour.

Pétition : lettre, signée souvent par un grand nombre de personnes, qui adresse une demande précise à l'Assemblée législative.

Portefeuille : terme utilisé pour décrire les responsabilités d'un membre du cabinet.

Première lecture: première étape du processus d'adoption d'un projet de loi; il s'agit de la présentation du projet de loi à l'Assemblée. Ce dernier est habituellement adopté à l'unanimité, car il n'a pas encore fait l'objet d'un débat et d'une analyse.

Premier ministre : chef du gouvernement et chef du parti au pouvoir. Le Premier ministre est également député de l'Assemblée législative et il représente une circonscription.

Présidence : terme qui désigne la personne qui préside une séance de l'Assemblée législative ou d'un comité (Président, Vice-président ou Président des comités).

Président (de l'Assemblée): député de l'Assemblée législative élu par les autres députés pour diriger les séances et maintenir l'ordre à l'Assemblée législative. Le Président s'assure du respect des règles et des traditions. Il a un rôle diplomatique et social à jouer lorsqu'il accueille des chefs d'État ou de gouvernement qui viennent en visite à l'Assemblée législative. Le Président est élu à ce poste par scrutin secret au début d'une nouvelle Assemblée ou lorsque le poste devient vacant. Le Vice-président remplit ces fonctions en l'absence du Président.

Procédure parlementaire : règles et traditions qui déterminent le fonctionnement de l'Assemblée législative.

Processus législatif: processus par lequel les projets de loi sont adoptés par l'Assemblée législative et deviennent des lois. Un projet de loi fait l'objet de trois lectures ainsi que de l'étude par un comité. Après son adoption par l'Assemblée législative, le projet de loi reçoit la sanction royale et devient loi. La nouvelle loi entre en vigueur soit au moment où elle est sanctionnée, soit au moment de sa proclamation à une date ultérieure.

*Proclamation: avis selon lequel un projet de loi ou une partie de projet de loi ayant obtenu la sanction royale entre en vigueur. Aussi: avis ou ordre officiel émis par la Couronne. Chaque session s'ouvre et se termine par proclamation.

Projet de loi : texte de loi proposé à l'Assemblée législative pour sa considération.

*Prorogation: acte officiel qui a pour effet de mettre fin à une session de l'Assemblée législative, mais qui n'entraîne pas sa dissolution. Le Lieutenant-gouverneur proroge l'Assemblée législative à la demande du Premier ministre. Tout projet de loi qui n'aurait pas reçu la sanction royale au moment de la prorogation doit être présenté de nouveau à la session suivante. Par ailleurs, tous les comités cessent leurs activités dès qu'il y a prorogation.



Rapport: déclaration écrite ou verbale d'un comité à l'Assemblée qui fait état des résultats d'une enquête, demande des pouvoirs additionnels ou renvoie un projet de loi à l'Assemblée après étude, avec ou sans amendements.

Reine : Sa Majesté la Reine Elizabeth II est Reine du Canada (voir Monarque.)



Sanction royale: le Lieutenant-gouverneur approuve un projet de loi adopté par l'Assemblée législative pour en faire une loi. La sanction royale peut avoir lieu soit en Chambre, soit au bureau du Lieutenant-gouverneur. **Séance :** réunion de l'Assemblée législative au cours d'une session.

Sergent d'armes : chef de la sécurité à l'intérieur de la Chambre; il accompagne aussi le Président lorsqu'il entre dans la Chambre ou la quitte, et il est responsable de la masse et de la verge noire.

Session : l'une des périodes en lesquelles est divisée une Législature; elle comprend habituellement plusieurs séances distinctes.

Simple député (député d'arrière-ban) : député de l'Assemblée législative qui n'est pas ministre et ne prend pas place dans les premières rangées réservées aux ministres du cabinet ou aux hauts dirigeants de l'opposition.

Sondage : questionnaire qui vise à déterminer ce que pensent les gens sur un certain sujet.

T

Tradition : chose faite d'une certaine manière parce qu'elle se fait ainsi depuis de nombreuses années. On trouve souvent une histoire intéressante derrière une tradition.

Troisième lecture: cette étape de l'adoption d'un projet de loi suit l'étude en comité plénier. Le parrain du projet de loi en résume les avantages, et les partis de l'opposition expliquent pourquoi ils sont d'accord avec le projet de loi ou s'y opposent. Une fois le débat terminé, un vote ultime a lieu.



Verge noire: bâton de cérémonie que porte le Sergent d'armes et qui est un symbole d'autorité. Il le porte lorsqu'il accompagne le Lieutenant-gouverneur dans des occasions comme la sanction royale ou le discours du Trône.

Vote: (I) moyen par lequel les citoyens choisissent un représentant lors d'une élection. Les Albertains admissibles élisent leurs représentants par scrutin secret. (2) Processus par lequel les députés prennent une décision. À l'Assemblée législative, les députés peuvent voter soit oralement, soit en se levant de leur place.



Whip: député chargé de tenir les autres membres de son parti au courant des affaires de la Chambre et de veiller à ce qu'ils soient présents à l'Assemblée, avant tout lors d'un vote en Chambre.

RESSOURCES POUR L'APPROFONDISSEMENT DE L'APPRENTISSAGE

- Glossary of Parliamentary Terms www.assembly.ab.ca → Visitor Information → Learning Resources
- Vocabulaire du parlement www.parl.gc.ca → education → Glossaries

LIENS UTILES

- Assemblée législative de l'Alberta www.assembly.ab.ca → Visitor Information → Teachers' Corner
- Visite virtuelle à l'Assemblée législative de l'Alberta www.assembly.ab.ca \rightarrow Visitor Information \rightarrow Virtual Visit
- Elections Alberta www.elections.ab.ca → Education → Resources
- Alberta Education www.education.alberta.ca → Teachers
- ATA Social Studies Council www.atasocialstudies.ca → Resources
- Parlement du Canada www.parl.gc.ca → education → Éducation